

REGLEMENT DE LA 33^{ème} FOULEE LIESSE MARLE

Dimanche 9 MARS 2025



ARTICLE 1 : ORGANISATION

Le Semi-Marathon entre les villes de Marle et Liesse-Notre-Dame, la course du 5 Kms, les courses et parcours ludiques pour les enfants sont organisés par l'Association « La Foulée Liesse Marle » dont le siège est situé à la Mairie de LIESSE-NOTRE-DAME (02350).

ARTICLE 2 : CONCURRENTS

L'épreuve est ouverte aux coureurs licenciés et non licenciés selon les conditions de participation suivantes :

<u>Programme</u>	<u>Parcours</u>	<u>Catégories</u>	<u>Années de naissance</u>	<u>Horaires</u>
5 Kms	Liesse-Notre-Dame <=> Marchais	Minime à Master	2011 et avant	9H35
Course enfants	Dans Liesse	Minimes Benjamin(e)s	2010 et 2011 2012 et 2013	11H00
Course enfants	Dans Liesse	Poussin(e)s	2014 et 2015	11H15
Parcours ludique	Dans Liesse	Eveil Athlétique	2016 - 2017 et 2018	11H30
Semi-Marathon / Handisport	Marle => Liesse	Junior à Master	2007 et avant	9H20
Semi-Marathon / Individuel	Marle => Liesse	Junior à Master	2007 et avant	9H30
Semi-Marathon / Relayeur A	Marle => Liesse	Cadet à Master	2009 et avant	9H30

Pour le Semi-Marathon :

- Il est ouvert aux handisports « fauteuil roulant » et au « non-voyant » accompagnés – Licence « Handisports ».
- L'accompagnement vélo est strictement interdit dans le demi-tour à Cuirieux, attendre que le concurrent revienne pour continuer la route avec lui. Pour rappel, pendant la course, le vélo accompagnant doit se situer derrière le coureur.

ARTICLE 3 : CHRONOMETRAGE - CLASSEMENT ET RECOMPENSES

Le chronométrage sera effectué par des membres officiels du Comité départemental des courses hors stade.

Le classement individuel est effectué selon les catégories de la Fédération Française d'Athlétisme.

- Pour le 5 Kms : classement scratch H/F
- Pour le Semi-Marathon
 - o En individuel : classement scratch H/F pour les 5 premier(e)s et/ou le-la premier(e) de chaque catégorie
 - o En handisport : classement scratch H/F
 - o En relais : Relais : Récompense à chaque 1ère équipe : Femme/Femme – Homme/Homme et Mixte.
- Enfants : récompense à chaque participant.

Primes non cumulables. (ex : si récompensé(e) par le classement « Scratch » pas de prime « Catégorie »)

Attention : Présence obligatoire pour la remise des primes.

ARTICLE 4 : MODALITES D'INSCRIPTION

Pour les Licencié(e) FFA, UFOLEP, joindre une copie de la licence 2024/2025 au bulletin d'inscription, ou, à défaut un PPS (<https://pps.athle.fr/>) datant de moins de 3 mois à la date de la course. L'inscription sera validée une fois que l'organisation aura reçu le bulletin d'engagement, la photocopie de la licence en cours de validité ou le PPS et le paiement de la course. Attention aucun remboursement possible sans présentation d'un certificat médical.

ARTICLE 5 : SECURITE ET ASSISTANCE MEDICALE

La sécurité sera assurée par des voitures « ouvreuse » et « balai » ainsi que par la présence de signaleurs à chaque carrefour de chaque parcours. Deux équipes de secouristes de la Protection Civile seront présentes sur le parcours. Deux médecins seront également sur place.

ARTICLE 6 : ASSURANCE

Les organisateurs sont couverts par une police responsabilité civile souscrite auprès de AVIVA – M BEAUVAIS Arnaud à Marle - en conformité de la charte des courses hors stade. Les licenciés bénéficient des garanties liées à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. L'organisation décline toute responsabilité en cas de vol ou de dommages qui pourraient survenir pendant la manifestation sportive.

ARTICLE 7 : CONSIGNE

Un camion « Vestiaire » positionné à proximité de la Mairie de MARLE sera à la disposition des coureurs du Semi-Marathon pour le transport de leurs affaires personnelles à l'aide de sacs étiquetés qui se déplacera ensuite à proximité de la ligne d'arrivée à LIESSE.

L'organisateur ne pourra être tenu responsable en cas de perte d'objets déposés à la consigne.

ARTICLE 8 : ENGAGEMENT - TARIFS

Les inscriptions peuvent se faire jusqu'au 06/03/2025 avant 22 heures:

- Par internet via le site www.lesportif.com
- Par courrier en téléchargeant le bulletin du site : <http://lafouleeliessemarle.over-blog.com/> envoyé au 8 Rue de Sainte Preuve 02350 BUCY LES PIERREPONT

Chaque coureur s'acquittera de la somme correspondant à son engagement :

- Semi-Marathon individuel : 17€ par coureur et 20€ par coureur à compter du 02/03/2025
- Semi-Marathon en relai : 17€ par coureur et 20€ par coureur à compter du 02/03/2025
- 5 Kms : 11€ par coureur et 15€ par coureur à compter du 02/03/2025
- Enfants : Gratuit joindre une autorisation parentale au bulletin d'inscription.

ARTICLE 9 : DOSSARDS

Ils seront à retirer le matin même à partir de 8H15 et au plus tard 15 minutes avant la course, place Bailly Salle Padovani à côté de la Mairie de Liesse-Notre-Dame (ville Arrivée).

Le port du dossard dans son intégralité est obligatoire et doit être porté sur le devant du maillot maintenu par quatre épingles sous peine d'élimination.

ARTICLE 10 : PARCOURS

Mesurage officiel FFA. Indication des kilomètres au sol et par piquet.

Attention : la circulation restant ouverte, les coureurs doivent garder leur droite.

ARTICLE 11 : RAVITAILLEMENT ET EPONGEMENT

Un poste de ravitaillement et d'épongement est disposé sur le parcours dans chaque village traversé ainsi qu'à l'arrivée.

ARTICLE 12 : NAVETTES

Pour se rendre à la ville de Départ (MARLE) sans utiliser son véhicule personnel, des navettes seront à la disposition des coureurs effectuant le Semi-Marathon en individuel ou en relai. Attention seul le relayeur A sera emmené, le relayeur B devant se rendre de lui-même à Cuirieux (point de relais).

RDV à proximité de l'Esplanade pour monter dans les navettes, attention veillez à ne pas attendre la dernière navette. Départs à 8H15 et à 8H45.

ARTICLE 13 : INFORMATIONS POUR LE SEMI EN RELAIS

Le Semi-Marathon pourra être effectué en relais à 2 soit en binôme. Même parcours que le Semi-Marathon, changement de relayeur à Cuirieux (fléchage spécial sur place).

Deux dossards seront attribués, le 1er relayeur aura la lettre A et le 2ème relayeur la lettre B. Merci de respecter cet ordre. Relayeur A MARLE => CUIRIEUX : 9 Km. Relayeur B CUIRIEUX => LIESSE: 12 km. Si le 1er relayeur effectue tout le parcours, il lui est interdit de passer la ligne d'arrivée, sous peine de disqualification de l'équipe, il doit quitter la course avant l'arrivée !

Les équipes devront assurer elles mêmes leur déplacement. Suivre l'itinéraire de Marle à Cuirieux en passant par la Neuville Bosmont ou de Liesse ND à Cuirieux en passant par Chivres en Laonnois / Mâchecourt.

ARTICLE 14 : ANIMATIONS

L'animation des courses sera assurée par des speakers sportifs. Des animations (chants, danses, mascottes...) sont prévues dans certaines communes. Maquillage pour petits et grands à LIESSE.

ARTICLE 15 : DOUCHES

Des douches seront disponibles à quelques pas de l'arrivée à LIESSE voir fléchages. (merci de respecter les lieux).

ARTICLE 16 : INDICE DEPARTEMENTAL

Les participants du semi-marathon (sauf le relais) habitants l'Aisne et ayant effectué 25% des compétitions (arrondi) à l'unité supérieur soit 3 compétitions sur l'année seront classés à l'indice départemental. Les classements seront publiés sur Internet. Plus d'informations sur <http://cappicardie.free.fr> rubrique Aisne.

ARTICLE 17 : TIRAGE AU SORT DES DOSSARDS

Par tirage au sort dans les dossards des coureurs ayant pris le départ :

- un lot sera offert à un coureur qui aura couru le Semi-Marathon en individuel ou en relais.
- un lot sera attribué à un coureur du 5 Kms.

Attention : Présence obligatoire pour la remise des lots.

ARTICLE 18 : DROIT A L'IMAGE

Sauf formulation contraire adressée à l'organisateur, tout concurrent autorise l'organisateur à utiliser les photos sur lesquelles il pourrait apparaître lors de cet événement.

ARTICLE 19 : LOI INFORMATIQUE

Conformément à la loi "Informatique et Liberté" du 6 janvier 1978, tout concurrent dispose d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles le concernant. L'organisation ne divulguera en aucun cas ses coordonnées à des fins publicitaires.

ARTICLE 20 : LITIGES

La participation à une des épreuves entraîne obligatoirement l'acceptation du présent règlement. Tout litige pouvant survenir pendant ou après le déroulement de l'épreuve sera réglé par l'organisateur de la course qui a tout pouvoir de décision.

ARTICLE 20 : RESULTATS

Les classements seront affichés à l'arrivée et pourront être consultés: <http://cappicardie.free.fr> www.le-sportif.com.
<http://lafouleeliessemarle.over-blog.com>

ARTICLE 22 : CAS DE FORCE MAJEURE

Si l'épreuve devait être annulée pour cas de force majeure ou pour motif indépendant de la volonté de l'organisation (alerte météorologique, plan Vigipirate renforcé, consignes sanitaires, confinement...) les organisateurs s'engagent à rembourser intégralement les frais d'inscription (hors frais liés aux banques et paiement par carte bancaires).

ARTICLE 23 : REGLES SANITAIRES LIEES A LA COVID 19

Tout concurrent s'engage à respecter les règles en vigueur le jour de la course.

ARTICLE 24 : RENSEIGNEMENTS

Informations et renseignements sur :

- <http://lafouleeliessemarle.over-blog.com>
- liessemarle02@gmail.fr (nouvelle adresse mail)
- Ou en contactant le Président : Gilles Boulmé 06 75 37 24 98